



Labo Dental

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent dès lors qu'une empreinte accompagnée de la fiche de laboratoire est envoyée au laboratoire LABO DENTAL, le client reconnaît avoir pris connaissance, compris et accepté les conditions générales de vente énoncées ci-dessous. fournies par le laboratoire LABO DENTAL.

PRISE DE COMMANDE

Article 2.

- Toute commande doit être réalisée par le biais de la fiche de LABO DENTAL dûment complétée et d'une empreinte soigneusement réalisée.
- Le client est responsable de la désinfection des empreintes pour éliminer les micro-organismes qui y sont appliqués avant expédition au laboratoire LABO DENTAL.
- Le client est responsable de la qualité de l'empreinte livrée au laboratoire LABO DENTAL. Si celle-ci n'est pas réalisée avec soin, le laboratoire LABO DENTAL ne peut être tenu pour responsable en cas d'inadéquation de la prothèse en bouche, si celle-ci respecte en tous points la prise d'empreinte livrée à la commande.
- La commande passée est ferme et ne peut donner lieu à une annulation totale ou partielle que si elle intervient dans les 12h suivant sa réception au laboratoire LABO DENTAL.
- Toute commande livrée sera considérée comme acceptée.

GARANTIE

Article 3.

- Les travaux prothétiques réalisés par le laboratoire LABO DENTAL sont garantis 3 ans à compter de leur livraison. Si les conseils ne sont pas suivis par le client, ils ne seront pas sous garantie.
- Les prothèses amovibles sont garanties 1 an hors rebasage et les réparations sont effectuées sur une durée de 6 mois. Si les conseils ne sont pas suivis, elles ne seront pas sous garantie/ finition direct non garantis.
- Le pilier implantaire sur mesure est garanti 10 ans pour le scellé et 5 ans pour le transvissé et les barres implantaires, à compter de leur livraison. LABO DENTAL ne saurait être tenu responsable d'un éventuel rejet par le patient de l'implant.
- Aucune garantie ne s'appliquera sur les travaux prothétiques et piliers implantaires non posés en bouche passé un délai d'1 mois après leur livraison.
- Dans le cadre de la garantie, le laboratoire LABO DENTAL s'engage à refaire ou à modifier ses prothèses jusqu'à parfaite adaptation en bouche sauf si l'empreinte est réalisée sur un porte empreinte, type mordu en carton (étant donné le pourcentage élevé d'échec pour ce type d'empreintes) ou que la demande est faite après 15 jours de livraison.
- Aucun avoir ne sera consenti dans le cadre de la garantie, sans retour impératif des travaux défectueux, et avec l'accord préalable du laboratoire LABO DENTAL.
- Les garanties ne s'appliquent que pour les travaux qui ont été encaissés à échéance par LABO DENTAL, le cas échéant LABO DENTAL sera définitivement exonéré de l'ensemble des garanties.

CONDITIONS DE VENTE

Article 4.

Le laboratoire LABO DENTAL s'engage à fournir les travaux conformément au Bon De Commande fourni et aux préférences lors de l'ouvert du compte si il y a un oubli sur le BDC.. Dans le cas où la nature des travaux demandés ne serait pas réalisable, Le laboratoire LABO DENTAL ne sera pas engagé et reviendra vers le client afin de trouver une solution.

TARIFS

Article 5.

- Tarifs :**
Les prix applicables, dont le client reconnaît avoir été préalablement informé, sont ceux en vigueur au jour de la passation de la commande.
- Factures :**
Une facture récapitulative des travaux effectués est adressée chaque fin de mois uniquement via notre plateforme au client, et est payable sous 8 jours maximum. Pour les factures atteignant ou dépassant 8.000 €, le règlement devra être effectué immédiatement, quelle que soit la date à laquelle le seuil est atteint dans le mois.
- Règlements :**
À défaut de règlement à échéance, l'intégralité des sommes dues au titre des commandes en cours sera immédiatement exigible sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable. En application de l'article L411-6 du Code de commerce, il est prévu que les pénalités de retard ne pourront être inférieures à 3 fois le taux d'intérêt légal et qu'une indemnité de recouvrement forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En outre, l'intégralité des sommes restant dues, même non échues, deviendra immédiatement exigible, et ce sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable. En application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est prévu une indemnité complémentaire de recouvrement qui sera appliquée sur toutes les factures totalement ou partiellement impayées à l'échéance, égale à 15 % du montant resté impayé.
- Modalités spécifiques pour les centres dentaires et cabinets dentaires :**
Pour les centres dentaires situés sur le territoire français et étranger ainsi que pour les cabinets dentaires étrangers, le laboratoire LABO DENTAL fonctionne sous forme de crédit. Cela signifie que des fonds sont reçus en avance et que la production est réalisée en fonction du crédit disponible. Le montant minimum de crédit est de 30 euros, sans plafond. Lorsque le praticien ou le centre souhaite mettre fin à la collaboration, LABO DENTAL s'engage à rembourser les fonds restants immédiatement par virement bancaire instantané, exécuté à la minute même de la demande.
- Avoirs :**
Aucun avoir ne sera consenti sur les prothèses retournées par le client pour quelque motif que ce soit. Dans le cadre de la garantie, le laboratoire LABO DENTAL s'engage à refaire ou à modifier ses travaux prothétiques jusqu'à parfaite adaptation en bouche. Toutefois, si après trois interventions en vue de refaire ou de modifier un travail, la prothèse ne s'adapte toujours pas en bouche, le laboratoire LABO DENTAL pourra émettre un avoir à la clientèle.
- Changement de teinte :**
Tout changement de teinte par rapport à la commande initiale, même dans le cadre d'une réparation ou d'un travail à refaire, sera facturé d'après le tarif du laboratoire LABO DENTAL en vigueur.
- Service après-vente (SAV) :**
Le SAV fonctionne uniquement sur l'empreinte d'origine. Si la préparation est retouchée, le travail sera facturé à nouveau.
- Première couronne :**
La première couronne est déduite de la première facturation mensuelle pour un minimum de 300 euros de facturation.

i. Frais de transport :

Un tarif de participation aux frais de transport urgent (hors horaires de ramassage à notre charge) est mis en place en fonction du type de transport souhaité. Pour une facturation inférieure à 3.000 euros par mois, les frais sont à la charge du client et seront ajoutés à la facture. Retrait et livraison pris en charge par le laboratoire LABO DENTAL à partir de 3 éléments pour un montant de 15 euros max, la différence sera à la charge du praticien, exemple: 28 euros la course, 13 euros seront reportés sur la facture client. moins que 3 ou pour un essayage / finition, le transport sera facturé selon les tarifs de l'expéditeur peu importe le montant de la facture mensuelle et seront rajoutés sur la facture.

LIVRAISON & DÉLAIS

Article 6.

Les délais d'exécution et de livraison des travaux sont donnés au client à titre indicatif soit 10 jours ouvrables. 3 jours supplémentaires pour les travaux combinés et sur implants. La responsabilité du laboratoire LABO DENTAL ne peut être engagée dans les cas suivants :
- Retard de livraison imputable au transporteur – Retard d'exécution ou de livraison dus à des événements fortuits (accident, grève) ou à ces cas de force majeure (intempéries, incendie, catastrophe naturelle) – Retard de livraison lorsque la commande a été mal ou insuffisamment libellée par le client.
- Dans le cas de retard ci-dessus mentionné, les délais de livraison pourront être rallongés le temps nécessaire, la commande sera malgré tout due par le client.
- En cas de vol, pertes, dommages dus aux transporteurs, la somme reste dû.
Tout dépassement de ces délais ne pourra donner lieu ni au versement par le laboratoire LABO DENTAL de dommages et intérêts ni à la résiliation de la commande passée par le client.

RETOURS

Article 7.

- Dans le cadre d'un retour de travaux défectueux à refaire ou à modifier, le client est invité systématiquement à retourner ces derniers au laboratoire LABO DENTAL sur les modèles en plâtre d'origine haut et bas en mentionnant le numéro d'origine de la commande où le nom du patient. Dans le cas contraire, le laboratoire LABO DENTAL se verra contraint de lui facturer l'ensemble des travaux à nouveau réalisés.
- Toute modification de la nature du travail entraînera une nouvelle facturation des prothèses réalisées (1. le formulaire de commande a été modifié. 2 matériau et alliage a été changé. 3 Le produit a été modifié).

MÉTAUX PRÉCIEUX

Article 8.

- Dans le cas de travaux refaits sur des métaux précieux ou semi-précieux, le laboratoire LABO DENTAL, sur une base de 20 à 25% de pertes (taux pratiqué par l'ensemble de la profession), pourra après avoir récupéré le travail initial, refacturer le différentiel par rapport au travail final. La différence se fera lors de la pesée, qui détermine le taux de perte lors de la découpe de la tige de coulée et du grattage, celui-ci permettant un passage de l'état brut à l'état poli.
- Dans le cas de travaux refaits, après récupération du travail initial, le laboratoire LABO DENTAL se réserve la possibilité de refacturer les nouvelles pertes occasionnées.

PROPRIÉTÉ

Article 9.

En référence à la loi du 12.05.1980 (clause de réserve de propriété), le laboratoire LABO DENTAL demeure propriétaire de ses travaux et marchandises vendues, même après livraison, jusqu'à l'intégralité de leur règlement.

LITIGE

Article 10.

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation de tout ou partie du présent contrat, les parties conviennent expressément que sera seule compétente la Juridiction du tribunal de Paris.
Le droit applicable est le droit français, quelle que soit la nationalité du client.

ACCEPTATION DU CLIENT

Article 11.

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes, sont expressément agréés et acceptés par le Client dès la première commande qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Article 12.

Le laboratoire LABO DENTAL est soucieux de la protection des données personnelles. Il s'engage à assurer le meilleur niveau de protection à vos données personnelles en conformité avec la loi Informatique et Libertés et les réglementations européennes applicables.

Pour le client.

(**nom du Responsable, signature et cachet**).

A NOUS RETOURNER PAR MAIL OU PAR COURRIER